

PROCLAMATION.

ATTENDU que le septième jour du mois d'Octobre dernier, Nous AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au dix-neuvième jour du mois de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien-aimés Sujets, Nous AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et, par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre CITÉ de QUÉBEC, VENDREDI, le TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre Fidèle et Bien-aimé WILLIAM ROWAN, Ecuyer, C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces dans icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, et de Notre Règne la dix-septième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.